

LOCATION - BAILLEUR

Référence :

**Pièces et renseignements à obtenir dans le cadre d'une location
dont le montant du loyer mensuel est égal ou supérieur à 10 000 €**

(location ou sous-location, saisonnière ou non, en nu ou en meublé d'immeubles bâtis ou non bâtis)

ATTENTION !

Comme le **signale** la commission nationale des sanctions dans sa décision du 17 juin 2021, le fait de compléter cette fiche ne vous dispense pas de mettre en place, **dans votre agence**, un système d'évaluation et de gestion des risques liés au blanchiment et au financement du terrorisme.

